# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 17 décembre 2019 Convocation du 12 décembre 2019

<u>Présents</u>: Lilian BILLET Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Christine DROUILHET, Yvan PAUGET, Stéphane MARZA

Excusés: Corinne DONDE, François FERTHET

Secrétaire de séance : Véronique DA SILVA FREITAS

Le compte-rendu du conseil du 28 novembre est adopté à l'unanimité

### 1/ Personnel communal:

- Le candidat retenu pour remplacer notre employé communal se nomme Maxime Renoud. Il prendra ses fonctions le 06 janvier 2020.

Christophe Robert termine mercredi 18 décembre et soldera ainsi ses congés. Merci pour le travail réalisé et bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

- Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Ce contrat a été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Le contrat, conclut pour quatre années, arrive à échéance le 31 décembre 2020. La consultation des entreprises d'assurances doit être lancée en procédure avec négociation, et doit paraître au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne. Le Centre de Gestion doit pouvoir justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires et décide de donner mandat au président du Centre de Gestion de l'Ain afin qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels, en vue de l'adhésion éventuelle de la collectivité au nouveau contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires.

- Monsieur le Maire explique enfin qu'il a reçu de la Préfecture de l'Ain un courrier acceptant la démission de madame Karine Julien de son mandat de conseillère municipale et de deuxième adjointe à compter du 05 décembre 2019, pour raisons personnelles.

#### 2/ Travaux

- Dans le cadre de l'étude de remplacement des chaudières fuel, des devis ont été demandés à différentes entreprises. Seule l'entreprise CLERE, de Saint-Just, a répondu à la demande et émet un devis d'un montant de 40.704,52 € HT comprenant la dépose des trois chaudières, le nettoyage, dégazage de la cuve en place, les conduits, pompes et autres

matériels, le silo à granulés dans le local chaufferie. Les travaux de maçonnerie ne sont pas chiffrés, un devis sera à demander.

Des subventions peuvent être demandées : (DETR) d'une valeur de 30 %, et 40 % du surcoût d'une autre solution (fuel). La lettre d'intention est à faire parvenir à la CA3B avant le 31 décembre 2019.

D'autres devis seront redemandés.

- Assainissement : Le poste de relèvement des Noyers est posé, raccordé provisoirement car il manque l'alimentation électrique (attente mise en service du contrat EDF).

Il sera demandé à l'entreprise BOISSON une mise à jour des devis des trottoirs de l'impasse des Noyers.

- WC publics : dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial avec la CA3B, le projet d'un city stade et d'une halle permettrait d'intégrer ces WC via le réaménagement des vestiaires. L'Atelier du Triangle, en charge de l'étude, examinera cette possibilité.

### 3/ Forêt

La vente des bois issus du débardage en bord de route de Coligny a permis de récolter  $5.500,00 \notin HT$  pour un premier lot, le second est parti à  $2527,00 \notin HT$ . Le troisième lot a difficilement trouvé preneur pour un montant de  $8.500,00 \notin HT$ .

## 4/ Bulletin municipal

Les dernières corrections sont programmées cette semaine en vue d'une distribution avant la fin de l'année 2019.

### 5/ Divers

- <u>Le Foyer d'Accueil Médicalisé de Beaupont</u>: les résidents viennent actuellement les mardis après-midi pour une séance sportive dans la salle des fêtes, du mois de septembre à juin. Une convention a été signée proposant la location pour une somme de 100,00 € par mois. Ils souhaiteraient venir également le vendredi matin. Après concertation, le Conseil Municipal décide de proposer la somme globale de 130,00 € par mois pour les deux demijournées.
- <u>Ecole maternelle</u>: Un parent d'élève a fait la remarque que les voitures roulaient vite devant l'école malgré le ralentisseur et s'est étonné qu'il n'y ait pas de panneau signalant l'école. Après concertation, la demande sera proposée pour le prochain budget, les investissements étant clos en cette fin d'année.
- <u>Projet méthanisation de Condal</u> : suite à l'enquête publique, la préfecture a émis un avis favorable.
- <u>Soirée du 14 décembre 2019</u> : environ 120 personnes sont venues découvrir et partager des souvenirs des moments forts de la commune de Domsure, au plaisir des plus grands. Rendez-vous est donné fin 2020 pour une nouvelle séance.
- <u>Voirie CA3B</u>: Monsieur Lilian Billet explique que la commission voirie-assainissement CA3B s'est réunie dernièrement.

L'enveloppe comprenait actuellement environ  $40.000,00 \notin$  en investissement et  $9.800,00 \notin$  en fonctionnement. L'ex COM-COM avait un marché avec l'entreprise BONNEFOY qui arrive à échéance.

Une consultation globale a donc été faite sur l'ensemble de la CA3B. Il ressort que les tarifs ne sont pas adaptés aux travaux en milieu rural, ce qui implique une hausse de 70 %. Une nouvelle étude du dossier est prévue.

## - Questions diverses:

- Un panneau à La Plume, devant l'accès à la ferme Fantazy est à déplacer car très gênant pour la circulation des engins agricoles depuis que le poteau EDF a été mis en bordure.
- <u>Réserve incendie</u>: une demande de rétrocession de subvention ne peut aboutir car l'installation de la poche incendie ne faisait pas partie du schéma incendie. L'installation de la poche était liée à l'activité de l'exploitation et non pas aux besoins de sécurité incendie du quartier.

Prochain conseil jeudi 16 janvier à 20h00